

# LE PAPETIER



**Support de la pensée, mémoire des actes, le papier retient la plus formidable richesse humaine, les archives de son Histoire. De la Chine antique au XXI<sup>e</sup> siècle, les papetiers ont contribué par leurs efforts à la conservation de cette mémoire.**

PAR JEAN-LOUIS MOREL

## LE CHEMIN DU PAPIER

**L**e chemin du papier à travers le temps et l'espace est long. L'histoire commence en Égypte où l'on utilisait le papyrus en 2500 avant notre ère. Ce support d'écriture est celui qui a eu à nos jours la plus longue durée de vie, puisqu'on s'en servait encore au XI<sup>e</sup> siècle. Le papyrus est fabriqué à partir de lamelles végétales disposées en couches croisées, aplaties, martelées puis séchées et polies. Si on écrivait depuis longtemps sur le cuir, celui-ci ne convenait pas vraiment aux encres. Le parchemin, dont on dit qu'il est né à Pergame en Asie mineure, lui fut préféré pour ses qualités. Contrairement au papyrus, le parchemin est d'origine animale. Il s'agit de peau d'agneau ou de veau mort-né. Ce qui le différencie du cuir, c'est la tension importante qu'on lui applique lors de son séchage, ce qui rend les fibres parallèles. Son alcalinité lui donne une meilleure résistance à l'acidité. Pendant très longtemps, le papyrus et le parchemin furent les supports privilégiés de l'écriture.

Le papier tel que nous le connaissons fut inventé par les Chinois. On en a retrouvé des fragments datés du deuxième siècle avant notre ère. Mais son usage comme support d'écriture n'était pas courant. Il était alors composé de chiffes de soie, de bourre de cocon, de chanvre et d'écorce de mûrier. La forme, tamis formé d'un cadre de bambou sur lequel était tendu un tissu, permettait de filtrer la pâte pour produire la feuille de papier.



La salle des piles à maillets. *Copyright moulin à papier, Richard de Bas.*



La cuve du moulin. *Copyright moulin à papier, Richard de Bas.*

La véritable production de masse en Chine commence au III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup> siècle. Le papier va alors commencer un long voyage. Au VIII<sup>e</sup> siècle, les Arabes connaissent une période de forte expansion. De leurs invasions vers l'est, ils ramèneront des prisonniers

qui seront autorisés à continuer à exercer leur métier ; parmi eux des fabricants de papier. De proche en proche, le papier poursuivra son voyage vers l'ouest pour atteindre l'Afrique du Nord, puis l'Espagne et l'Italie vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle.



Après vingt-quatre à trente-six heures de ce traitement, on obtient une pâte homogène qui part vers la cuve. La cuve à ouvrir est chauffée par un fourneau et la pâte est mélangée afin d'éviter que les fibres de cellulose ne se déposent au fond. L'ouvreur est l'homme de métier. Il plonge la forme dans la pâte, en conserve juste la quantité nécessaire et, par un mouvement de branlement, évacue l'eau et entrecroise les fibres. La forme de cette époque est notablement différente de celle des Chinois. Le cadre est en bois, le treillis en laiton. Le tout est complété par la couverture, cadre fin amovible qui donne l'épaisseur de la feuille. Pendant que la forme finit de s'égoutter, l'ouvreur enlève la couverture qu'il remettra sur le deuxième châssis que le coucheur lui ramène. Le coucheur, binôme de l'ouvreur, pose la feuille de papier sur un feutre en retournant le châssis qu'il vient de recevoir de l'ouvreur. Il forme ainsi une pile pouvant contenir 100 à 200 feuilles, séparées par des feutres. La pile est ensuite serrée dans une presse à vis, ce qui divise sa taille par trois. Dernier ouvrier à intervenir, le leveur sépare les feutres et les feuilles de papier. La nouvelle pile de papier ainsi constituée est de nouveau pressée, puis les feuilles sont mises à sécher dans l'étendoir sur des cordes (comme le linge).

Les dernières opérations pour rendre le papier propre à l'écriture avec de l'encre sont le collage et le polissage. Les feuilles sont trempées dans la colle, souvent de la gélatine animale, ce qui évite que le papier ne boive l'encre. Les feuilles sont ensuite ébarbées et lissées à l'aide de pierres à polir.

## LE FILIGRANE

Le filigrane apparaît par transparence à la lumière, souvent au milieu de la page. Filigrane, c'est aussi le nom de l'objet, fabriqué en fil de laiton et cousu sur le tamis, qui servait à produire par la différence d'épaisseur ce dessin qui était la



Filigrane du moulin Richard de Bas.  
Copyright moulin à papier, Richard de Bas.

marque de fabrique du papetier. Plus tard, le filigrane a été associé au format de la feuille ; ainsi le raisin (500 x 650 mm) doit son nom à la grappe de raisin qui était son filigrane. De la même façon, les formats Jésus (il y en a plusieurs) avaient pour filigrane le monogramme du Christ : J.H.S. De nos jours les papiers, fabriqués par des machines, n'ont plus de filigrane. Celui-ci est réservé aux papiers de luxe fabriqués traditionnellement, et au domaine de la sécurité : papier monnaie, documents d'identité.

## PRIVILÈGES ET COUTUMES

Le métier de papetier a joui pendant longtemps d'une forte indépendance. Sous l'Ancien Régime, les « lois » orales et les coutumes avaient permis aux ouvriers d'obtenir bon nombre de privilèges. La situation plutôt rurale et isolée des moulins à papier a facilité une certaine liberté. Les nombreuses tentatives de contrôle par les pouvoirs en place se sont soldées par des échecs, et même si on trouve mention de statuts pour cette profession (ex : jurandes en 1570 à Thiers), ces statuts restent très locaux.

Parmi les usages de ce métier, il faut noter le nombre de jours de repos qui, outre les 52 dimanches, pouvait comporter de 80 à 90 autres journées, sans compter les « fêtes à la cuve », jours où l'on ne travaillait pas beaucoup ! Les papetiers avaient également imposé le travail de nuit. Chose peu banale à l'époque, ils commençaient à minuit ou une heure du matin pour finir en début d'après-midi. Cela leur procurait l'énorme avantage de pouvoir s'occuper en sus d'une parcelle de terre.

Une autre des coutumes des papetiers était la « bienvenue », coutume respectée dans toutes les régions de France. Elle consistait en un droit de réception dû par le nouvel arrivant, qu'il soit apprenti ou qu'il vienne d'un autre moulin. La bienvenue était suivie, et c'était là son plus grand intérêt, par un repas et des festivités, payés par le nouvel ouvrier. Cela pouvait durer deux ou trois jours, pendant lesquels le vin coulait à flot. En vérité, dans le métier, chaque changement de fonction était l'occasion de boire et manger à

outrance. Ceci n'était pas toujours du goût du patron pour qui les journées de travail étaient perdues.

## LE BOIS ET LA MACHINE

Hormis la préparation de la pâte qui est mécanisée, la fabrication artisanale du papier, à la main, feuille par feuille, subsistera jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1798, Nicolas-Louis Robert, considéré comme le bras droit de Didot, met au point une machine à papier qui travaille en continu. Ce n'est que le balbutiement de la mécanisation de la production du papier. La machine travaille à peine plus vite que le bon ouvrier qui produit 3000 feuilles par jour. Mais le mouvement est lancé ; cependant, la production de masse est freinée par le manque de matière première. Le coton commence à supplanter le lin dans l'habillement et les chiffons se font rares. Il faudra attendre 1840 pour qu'un

## LES MÉTIERS DE LA PAPETERIE

**Formaire ou formier** : ouvrier qui fabrique la forme, cadre en bois permettant de former la feuille de papier.

**Delisseuse ou delisseresse** : ouvrière chargée de trier et classer les chiffons et les débarrasser des éléments superflus (boutons, agrafes, boucles,...). Parfois aussi appelée guillotièrre.

**Coupeuse** : ouvrière chargée de couper les tissus en bandes à l'aide d'une lame.

**Gouverneur** : c'est l'homme chargé des opérations qui vont de la réception des chiffons jusqu'à la fabrication de la pâte à papier.

**Ouvreur** : ouvrier qui fabrique la feuille de papier en plongeant la forme dans la pâte. Egalement appelé plongeur.

**Coucheur** : ouvrier qui reçoit la feuille de l'ouvreur et la couche sur un feutre.

**Leveur** : ouvrier qui enlève la feuille du feutre. Aussi appelé vireur de feutre.

**Sallerant ou salleran** : ouvrier qui s'occupe des travaux en salle et notamment des apprêts et de l'étendage.

**Lisseuse** : ouvrière qui lisse la feuille de papier.

**Éplucheuse** : ouvrière chargée d'ébarber les feuilles terminées.

Allemand, Friedrich Gottlob Keller, invente un défibreux permettant de produire de la pâte à papier à partir du bois. L'essor de la production papetière ne cessera plus : 20.000 tonnes en 1800, 50.000 en 1850, 400.000 en 1900, deux millions de tonnes en 1950, pour atteindre aujourd'hui plus de sept millions de tonnes. •

Remerciements : Emmanuel Kerbourc'h / Moulin Richard de Bas

## LIEUX DE VISITE

- Musée historique du papier, Moulin Richard de Bas, Ambert (63)
- Musée des papeteries Canson et Montgolfier, Annonay (07)
- Musée du papier, Angoulême (16)

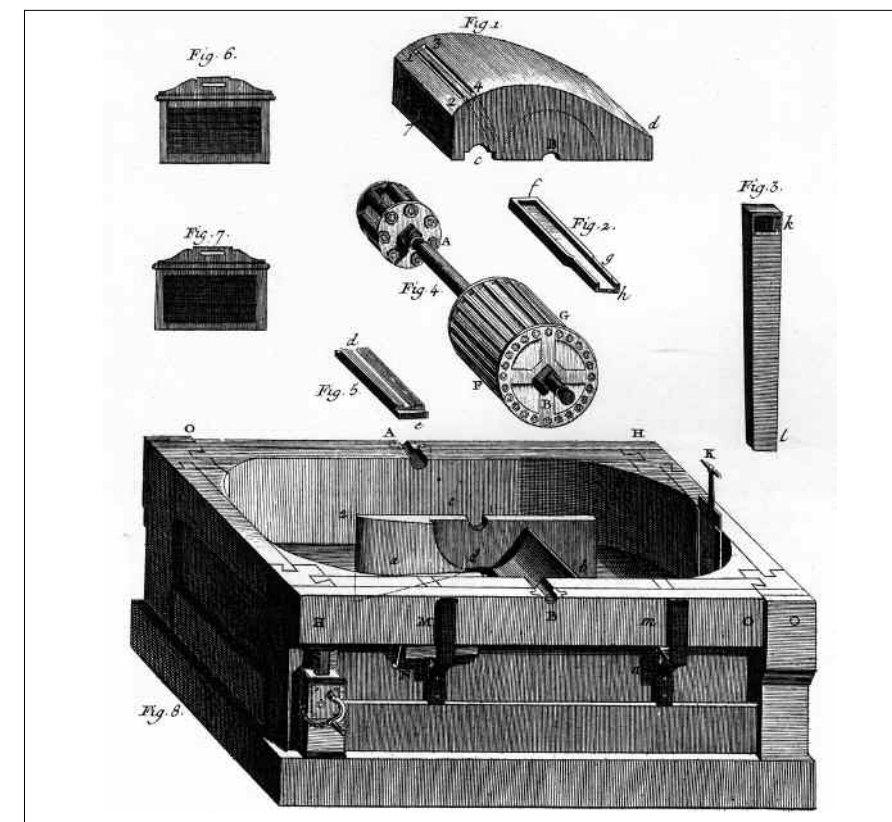
## SUR INTERNET

- Le site du Moulin Richard de Bas : <http://www.richarddebas.fr/>
- Le site de Jean-Pierre Gouy, fabricant de papier traditionnel en Lorraine : <http://lespapiersdumoulin.com/>
- Le moulin du Verger, papeterie artisanale : [www.moulinduverger.com/index.php](http://www.moulinduverger.com/index.php)



Reconstitution de la première machine à papier continu de L.-N. Robert, 1799.  
Musée du papier de Bâle.

Détail d'une cuve à cylindre. *Encyclopédie Diderot.*



## UNE FAMILLE DE PAPETIERS

Plus connu pour la montgolfière qu'ils mirent au point, les frères Joseph (1740-1810) et Étienne (1745-1799) de Montgolfier sont issus d'une longue lignée de papetiers. C'est une véritable dynastie, s'étalant du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle, qui sera à l'origine de bien des progrès de l'industrie papetière.

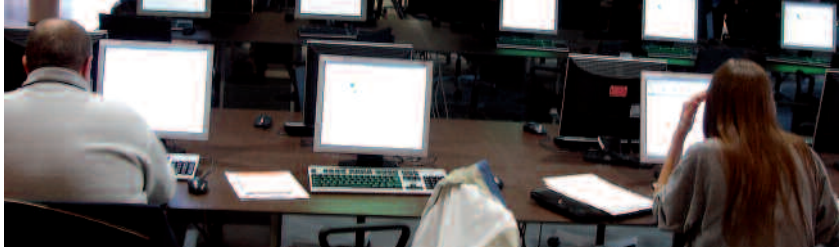
« D'après la tradition, deux Montgolfier originaires du village de Frankenthal en Bavière, seraient partis avec la première Croisade. En 1095, un seul en revint. Jean de Montgolfier fait quant à lui la seconde Croisade et monte à son retour, avec son frère Pierre, un premier moulin. Vers 1350, deux autres Montgolfier quittent Frankenthal pour venir fonder des moulins à Ambert (Auvergne). Un descendant, Jacques, voit sa papeterie détruite lors de la Saint-Barthélemy. Protégé par le Sire de Beaujeu, il s'installe en Beaujolais, où la famille travaille pendant plusieurs générations. En 1693, deux Montgolfier, Michel et Raymond, épousent Marguerite et Françoise Chelles, filles d'un papetier protestant, originaire de Valeyre (Ambert). Ils partent alors s'installer à Annonay en Vivarais dans le célèbre moulin de Vidalon qui verra la montgolfière s'élever en 1793. Ils trouvent là une autre famille implantée depuis 1634: les Johannot à Paya puis à Marmaty, et fournisseur plus tard de Didot pour les fameux papiers vélin. Comme les Montgolfier, les Johannot venaient d'Ambert et furent créateurs de papeteries à Annonay. Les Dupuy de la Grandrive resteront quant à eux en Auvergne et constitueront avec les Gourbeyre de Noyras et quelques autres les piliers des papeteries d'Auvergne. » [a]

[a] L'histoire du papier. Christian Bouyer - 1994.



# Les coups de cœur du Web de Votre Généalogie

PAR PAUL POVOAS



# Faussaires et généalogistes au XVII<sup>e</sup> siècle : Jean « baron » de Launay



Dessin de Van Woerden ayant servi de modèle pour la gravure (Bibliothèque municipale de Lille, Ms. 459 - CGM 505, recueil). Jean de Launay porte les insignes de chevalier de l'ordre du Christ du Portugal.

audace celle de son frère Pierre-Albert (a). La production de généalogies inventées aboutissait rarement à des condamnations, dans la mesure où leur utilisation ne demeurait que pour « l'usage privé ». La falsification, l'usage de faux sceaux et de fausses signatures étaient en revanche considérés comme des actes criminels. De telles pratiques, très graves selon les critères de l'époque, - elles le sont encore aujourd'hui avec des conséquences beaucoup moins dramatiques - entraînaient la condamnation à la peine capitale. Par deux fois cette sentence fut prononcée à l'encontre de Jean de Launay, avec le jugement par contumace des États de Brabant en 1673, puis par le Parlement de Flandre de Tournai en 1687 ; elle fut alors exécutée.

PAR DOMINIQUE DELGRANGE

**A**u XVII<sup>e</sup> siècle, il y a une demande, un véritable marché, pour des titres de noblesse accomplie ou non, authentique ou factice. L'activité de Jean de Launay était orientée vers la satisfaction de la vanité, d'abord pour lui-même ; en véritable héros picaresque il usurpait un statut social, effaçant par tous les moyens les « taches » des origines illégitimes de ses ancêtres. À la lecture des généalogies qu'il utilisait, il s'était sans doute rendu compte que les ascendances de nombreuses familles célèbres et importantes comportaient des zones d'ombre, alors pourquoi ne pas en profiter ?

Il se pare également de titres aussi ronflants qu'inventés : baron de Launay, seigneur d'Asfelt, de Montigny, vicomte de Zélande, plumgrave, watergrave... il agrémenta sa biographie de noms et de faits illustres ! Il aurait d'abord suivi la carrière militaire. Dès l'âge de 16 ans, il était né vraisemblablement en 1624, page du comte de Gomiécourt, il était dans les rangs « espagnols » au siège d'Arras de 1640, puis porte-enseigne de cavalerie, au combat d'Honnecourt en 1642, à la bataille de Rocroi en 1643. Il aurait été gravement blessé à la bataille de Gravelines en 1646, capitaine d'infanterie au Régiment de Clinchamps (b), avec le duc de Lorraine au siège de Courtrai...

Et comme on n'est jamais mieux servi que par soi-même, il étale ses actions héroïques dans le texte de la fausse bulle impériale lui attribuant le titre de baron...



Fig.1.L'ancêtre présumé des frères De Launay : Guillaume de Launay, « compagnon de Du Guesclin ». Ses armes, selon les indications fournies par les faussaires, sont un écu au chevron engrêlé ; on sait d'après les sceaux que Guillaume de Launay utilisait un écartelé chargé d'un lambel. Dessin de l'auteur d'après la gravure conservée à la Bibliothèque Nationale de France, Paris, Ms. 14648, f° 4.





Fig. 2 et 3. Patron pour décor de cheminées de la maison de Jean de Launay, rue du Pont Neuf à Bruxelles, aux armes de Launay et de Broyart (Bibliothèque municipale d'Arras, Ms. 923). « A l'intérieur de sa maison... une cheminée faite en petits carreaux de Hollande, si communs autrefois dans nos habitations, il (y) avait fait peindre ses armes écartelées cette fois avec celles de Bretagne, de Bourgogne, d'Ittre et de je ne sais quelles autres... » (Galesloot, p. 66). Les carreaux sont numérotés, on remarque les mentions manuscrites : « cette pièce vous enverra dimanche prochain, en paquetant a esté rompu » et « trois cheminées... (hautes) de 11 pierres et de 3 de large ».

Un à un, il complète les innombrables quartiers d'ascendance pour chacune des branches dont son frère et lui prétendent descendre : Launay, Chateaubriand, Suer (de Luna), Ittre, Bourgogne-Amerval,

Enghien, Lévis (changé plus tard en Loigny, avec les mêmes armes !)... et aussi ceux de sa femme Catherine Broyart pour qui il invente sans vergogne des patentes attribuant la noblesse d'Empire de génération en génération, les femmes transmettant le titre de baron d'Empire à leur mari... D'ailleurs, rien de ce qui touche à la noblesse des Broyart n'est exact. On a fini par s'apercevoir, au XIXe siècle, que la prétendue patente, pourtant reproduite dans la « jurisprudence heroica » de J.-B. Christyn (c) et dont une copie manuscrite est conservée à la Bibliothèque municipale d'Arras, n'existait pas à la chancellerie impériale de Vienne.

Se rattachant à la tige d'un certain Guillaume de Launay (Fig. 1), compagnon d'armes de Bertrand du Guesclin dans les années 1370, les frères de Launay ont fait graver un « portrait » représentant ce personnage en armure médiévale (d). Un pennon aux armes de Castille et de Léon, rappelle qu'avec du Guesclin, il conduisit les « grandes compagnies » jusque dans le Nord de l'Espagne. L'écu au chevron engrêlé choisi par les frères de Launay apparaît deux fois. Or on sait maintenant

que Guillaume de Launay ne portait pas un chevron mais un écartelé, brisé d'un lambel (e) ; les connaissances héraldiques et généalogiques des frères de Launay avaient leurs limites !

### MÉTHODES

Même outrancières, les généalogies demandent à être prouvées. Jean de Launay utilise deux méthodes :

- Fournir des actes contrefaits : il a la plume à sa dévotion et sait imiter les écritures, il achète les consciences et fait travailler des artistes à des pièces forgées (peintures héraldiques, sceaux). Ce sont, répétons-le, ces fabrications de faux sceaux royaux, entraînant le crime de lèse-majesté, qui vaudront les plus graves accusations et les deux condamnations à mort ! Il pousse l'audace jusqu'à apposer son sceau sur des documents falsifiés ? où apparaissent les signatures de ses ennemis ; en cas d'enquête, il pourra toujours, pour sa défense, invoquer le fait qu'on a voulu lui nuire ...

- Jouer avec la psychologie : contraint de fournir des preuves écrites justifiant les prétentions généalogiques inventées par son frère Pierre-Albert, il se rend chez son détracteur, le héraut d'armes Colbrandt. Tout en lui reprochant de mettre en doute sa parole de gentilhomme et faisant mine de s'emporter, il détruit immédiatement le certificat demandé en déclarant : « plutôt que de vous le faire voir, je l'anéantirai » ! Il sait aussi insinuer pour obtenir des pièces authentiques en prêt, afin de les copier plus aisément. Son frère et lui manœuvrent pour obtenir la confiance des grands, le comte de Gomiécourt, le duc de Lorraine, le roi d'armes Toison d'or Jean Hervart à Madrid...

Les Launay ont la tête près du bonnet et la haine tenace. Nous avons vu comment Pierre-Albert avait agressé un de ses contradicteurs, le héraut d'armes Dandelot dans une rue de Bruxelles en 1648. En 1652, les vitres de la maison de

celui-ci sont brisées un soir après que les Launay aient été contraints de désormais « briser » leurs armes. En 1669, Jean et son fils Jean-Louis vont tendre un véritable guet-apens à un autre héraut d'armes, Constantin Bouhelier, à Gand le 31 mai, le rossant copieusement. Plus tard à Tournai, Jean et son fils en viennent aux mains avec un peintre, Gilles Bure, et avec le sergent des Prévôts de la ville (f).

### UNE AFFAIRE D'ARGENT

On peut se poser la question de savoir pourquoi Pierre et Jean De Launay, et surtout Jean, se sont risqués à produire autant de documents : registres et recueils, généalogies, attestations et certificats de noblesse. La réponse est évidente : pour de l'argent.

Une clientèle capable d'investir des sommes d'argent assez élevées fréquentait les officines des faussaires : séduite, enjôlée ou complice ? Le fournisseur d'actes contrefaits doit inspirer la confiance, bien sûr ; il se « donne du baron », il reçoit dans un cadre en rapport avec son savoir-faire ; le fronton de sa maison est orné d'armoiries ; des tableaux, une cheminée de carrelages (Fig. 2 et 3) étalent ses armes, ses titres, ses ancêtres (g). On peut comprendre que le faussaire devait dépenser ce qu'il fallait chez les peintres et les artistes pour présenter à ses « chaland » des documents suffisamment évocateurs, par exemple des sceaux gravés à l'imitation des authentiques, fabriqués par les artistes officiels à qui il fallait bien graisser la patte (h).

Les prix pratiqués par de Launay nous éclairent à propos de ses prétentions :

En 1663, Jean De Launay demande 800 florins à Antoine Van Cauteren pour des pseudo lettres lui accordant le titre de chevalier.

La même année, Chrétien Van Maenen doit verser 5097 réaux, soit 1274 florins et 5 sols à notre faussaire pour des « patentes » de noblesse et Jacques Reys 1692 florins pour un acte du même type lui octroyant le titre de « seigneur de Fontaines ».

Il s'agit de sommes considérables. Rappelons à titre de comparaison qu'à la même époque un pain de deux livres coûte

1 sou (5 % d'un florin) et le lot de bière (env. 2 litres) environ 5 sous (25 % d'un florin), le salaire moyen journalier d'un ouvrier spécialisé se situe aux environs d'un florin (20 sous ou 4 réaux) !

Cependant les griefs formulés à l'encontre de Jean de Launay s'accroissent ; certains clients déçus se sont-ils rapprochés de la Justice ? Quand Van Cauteren ou Jacques Reys s'adressent « naïvement » pour confirmation de leurs patentes au Gouverneur-général des Pays-Bas espagnols, le Marquis de Caracena, ils reçoivent un avis négatif du secrétaire Vecquer. Les connaissances pourtant vastes de Launay en matière de diplomatie, sont parfois mises à l'épreuve ; lors des enquêtes on a ainsi décelé deux actes portant abusivement la signature du roi Philippe IV, alors que ce souverain ne signe plus de patentes depuis 1662.

### ACCUSATION

L'acte d'accusation contre Jean de Launay contenait 148 articles. Jugé une première fois par contumace lors d'un procès en 1673 à Bruxelles, alors que son frère Pierre-Albert est incarcéré, Jean est condamné à mort en effigie ; il avait pris la précaution de s'enfuir en Hollande. Brouillant les pistes, il laissa croire qu'il s'était rendu en Savoie, ayant eu soin d'organiser son retrait, faisant donation de sa maison de Bruxelles à son beau-frère Jean de Lumay, dès 1665. Il bénéficie ensuite de la complicité de Jean Le Carpentier, l'historiographe de Cambrai (i), moins récemment détroqué et marié ; c'est en effet une dame Carpentier qui recueille en Hollande la recette des prestations dues à Jean de Launay pour la fourniture de documents généalogiques (j).

Il s'installe ensuite à Tournai, ville passée sous le régime français en 1668 et d'où il continue ses pratiques. C'est là qu'il a de nouveau affaire à la Justice. En décembre 1682, l'intendant de Flandre, Le Pelletier, s'est renseigné sur les activités de Jean de Launay et sur les conditions de sa condamnation à mort par contumace aux Pays-Bas catholiques. Notre faussaire et faux baron tente d'amadouer, en vain, Godefroy, « historiographe du roi » (Louis XIV) chargé de vérifier les titres



Fig. 5. Ex-libris gravé de Jean De Launay par Van Hoef. Une luxueuse composition héraldique avec écu à plusieurs quartiers, timbres, supports, devise, titres... Selon les règles qui régissent le port des armoiries à l'époque, les armes d'Ittre (au lion) et de Bourgogne-Amerval auraient dû porter des brisures de bâtardise. La couronne de baron est arborée en vertu d'une fausse bulle impériale ; l'écartelé Launay-Bretagne (en abîme) est une pure invention de Pierre De Launay. Les trois heaumes timbrant l'ensemble correspondent à Ittre, Launay et Bourgogne-Amerval.

enregistrés à la Chambre des Comptes de Lille (Fig. 4). Les Archives départementales à Lille conservent une des lettres du faussaire, au ton mielleux empreint de veulerie, écrite pour obtenir la consultation de documents.

Mais cette fois-ci, il est coincé, Le Pelletier a préparé le piège ; une série de questions est envoyée aux magistrats du Parlement de Flandre pour confondre Jean de Launay, lequel continue ses activités en « distribuant » des attestations de noblesse ou d'extraction chevaleresque, par exemple celle délivrée à Ignace Van Houcke de Furnes en 1672. On condamne Jean de Launay à ne plus se parer du titre de « généalogiste de Sa Majesté » (le roi d'Espagne) ni d'utiliser celui de roi d'armes de Bourgogne, faute d'avoir persuadé la Justice française de la réalité du transport de ce titre de Jean Richard ancien roi d'armes Bourgogne retiré aux Provinces-Unies à lui, Launay, et surtout, selon un point de politique parce que la Bourgogne-duché et la Franche-Comté de Bourgogne sont maintenant sous l'autorité du roi de France.

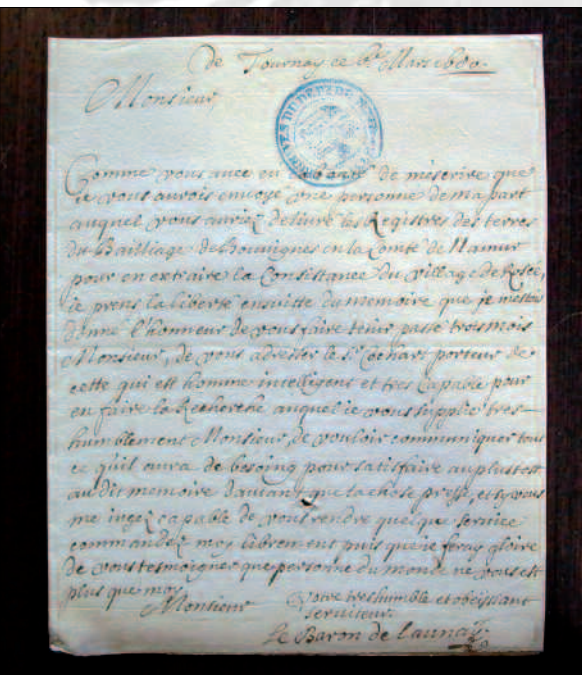


Fig. 4. Lettre du « baron » Jean de Launay adressée à Godefroy, « Historiographe du Roy » le 5 mars 1680 (Archives départementales du Nord, Lille, 8 B 25).



## CONDAMNATIONS

Après la condamnation assez clémente du 20 janvier 1683, assortie seulement d'une faible amende et d'un blâme, Jean de Launay aurait pu se faire oublier. Au lieu de cela, il continue ses pratiques frauduleuses et lucratives. C'est alors qu'il est rattrapé par d'anciennes affaires, l'imitation des signatures des hérauts d'armes Englebert Flacchio, Dandelot, Falentin, Morissens, Necquenbergh, Maielle... plusieurs faux actes, prétendument signés et scellés par des souverains anciens ou régnant, destinés à appuyer certaines généalogies.

Une plainte est déposée auprès du Baillage de Tournai-Tournésis. Le 6 septembre 1686, l'enquête est diligentée par le Grand-Bailli, Louis-Joseph vicomte d'Amman, seigneur



Cachet aux armes de Jean de Launay apposé sur l'attestation en faveur de Robert d'Entières (Arras, Bibliothèque municipales, Ms. 923).

d'Hérinnes-Ennequin. Jean de Launay est arrêté et écroué le 24 septembre 1686, ses documents sont saisis. Après un dernier interrogatoire le 11 avril 1687, l'accusé reçoit la sentence le lendemain. Il est condamné à cent livres d'amende, aux dépens du procès, à faire amende honorable, en chemise, tête nue, un cierge à la main, au bannissement sous peine de la hart et à avoir la main droite coupée sur l'échafaud. Launay fait appel de la décision. Le 16 mai 1687, la cour prononce en deuxième instance une peine aggravante : la mort par pendaison. Le lendemain, 17 mai, Jean de Launay monte sur l'échafaud dressé devant le bailliage...où ... on brisa les sceaux, et ... ensuite exécuté & son corps enterré aux Récollets.

La documentation généalogique accumulée par les frères Launay et plus spécialement Jean était très vaste. On croit que la plupart des pièces furent saisies, un nombre important est conservé à Paris, Bibliothèque nationale, d'autres ayant été produites pour les besoins du procès sont aux Archives départementales du Nord, Lille (k). Cependant si on tente aujourd'hui de faire le point des recueils, on est surpris par la quantité, à la Bibliothèque Nationale, Paris, à la Bibliothèque municipale de Lille, à Arras, à Valenciennes, à Mons (Belgique)... sans parler de documents ou de sceaux conservés dans des collections privées qui apparaissent de temps à autre au gré des expositions (l). •

## Artistes et artisans ayant travaillé pour les frères De Launay :

- **François-Louis Elieul**, peintre en armoiries (Galesloot, p. 58). - **Antoine Bristelius**, peintre en armoiries (G., p. 59) - **Barré**, tailleur de sceaux (G., p. 58) - **Bastien S'Droogen**, maître-cacheteur à Bruxelles (G., p. 84), en 1663, il exécuta une copie du sceau secret de la ville de Bruxelles - **François Caluwaert**, graveur de médailles et de coins monétaires, tailleur de sceaux (G., p. 74). Il fut interrogé par la Justice à propos des sceaux royaux qu'il avait réalisés pour Jean De Launay. - **Jan van Troyen** (1610- † ap. 1666), graveur (portrait gravé de Jean De Launay en chevalier de l'ordre du Christ du Portugal, avec légende en français, reproduit dans J. T. de Raadt, « note sur les frères Pierre et Jean De Launay », - Annales de la société d'Archéologie de Bruxelles-, Bruxelles, 1896, avec légende en latin Arras, Bibl. Mun. Ms. 923). Cet artiste a produit plusieurs gravures destinées à illustrer l'ouvrage de J.-B. Christyn, *Jurisprudentia heroïca*, éd. Bruxelles Balthazar Vivien, 1668. - **Jacques van Weerden** (auteur du dessin représentant Jean De Launay en costume de chevalier de l'ordre du Christ du Portugal - Lille, Bib. Mun. Ms.459-). - **Frédéric Van Hoef**, graveur de l'ex-libris de Jean De Launay. - **Beckberge**, peintre en armoiries qui réalisa en juin 1652 les écus disposés dans l'église de la Chapelle à l'occasion des funérailles de Catherine, mère des frères Launay.

## Correction.

J'ai commis une erreur dans l'article précédent [N°14, page 39] Pierre de Launay est mort en 1694 âgé de 82 ans ; je prie le lecteur de bien vouloir rectifier en acceptant mes excuses.



Fig. 6. Armes de Jean-Louis De Launay, fils du faussaire Jean De Launay, capitaine d'une compagnie au service des Provinces-Unies. L'écu est entouré de la « bande » ou Jarretière de l'ordre royal anglais. En 1657, le roi Charles II, alors en exil, aurait conféré cette Cachet aux armes de Jean de Launay apposé sur l'attestation en faveur de Robert d'Entières (Arras, Bibliothèque municipales, Ms. 923) on au fils Launay, âgé d'à peine 9 ans ! (Lille, Bibliothèque municipale, Ms. 459). Ces armoiries reprennent les quartiers, supports et timbres de Jean De Launay (Fig. 5).

[a] « Votre généalogie », n°13 et 14, 2006.

[b] Bibliothèque municipale, Lille, Ms 126, frontispice aux armes de Jean de Launay.

[c] J. B. CHRISTYN, « Jurisprudentia heroïca », Bruxelles, 1668 [1re édition]. Plusieurs articles contenus dans cet ouvrage font la part belle aux documents fournis par les Launay, en particulier à propos de Broyart, Cottereau... De nombreuses gravures portent la signature de Van Troyen, artiste qui travailla également pour Jean de Launay. L'acte « d'inhumation » des armes de Maximilien Hinckaert avec la copie du sceau de Jean de Launay daté de 1657 est peut-être également forgé... Le chancelier Chrystin était-il naïf ou séduit ?

[d] GALESLOOT, « Pierre-Albert et Jean de Launay, histoire de leurs procès », Bruxelles, 1866, p. 45, cette gravure est conservée dans un recueil du « fonds Launay » à la Bibliothèque Nationale, Paris, ms. fr. 14648, f°4, mon dessin reproduit les principaux éléments de ce curieux document.

[e] Catalogue des sceaux, collection Clairambault.

[f] ADN, 8 B- 25. 548 et Philippe de GHELLINCK « du danger d'être faussaire au XVIIe siècle... », Publications de la Société Royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai, T. 1, 1984, p. 47 et suivantes.

[g] Arras, Bibliothèque municipale. Ms. 923. Dessin pour le patron de la cheminée en carrelages représentant les armes de Jean de Launay et de sa femme Marie Broyart.

[h] Le graveur Caluwaert à Bruxelles, fabrique et délivre un sceau aux armes du roi d'Espagne à Jean de Launay qui prétend en avoir besoin dans le cadre de son office [GALESLOOT, p. 80].

[i] Galesloot, op. cit. p. 83. Jean Le Carpentier, auteur de « l'Histoire de Cambrai et du Cambrasis » a collaboré avec Jean de Launay, introduisant dans son ouvrage de larges extraits de ses productions généalogiques douteuses, voir les articles : Launay, Bourgogne, Broyart, Ittre...

[j] En particulier le versement des « prestations » faites à Adrien Westphalen, licencié en droit habitant Alkmaar, lequel s'aperçoit bien vite que les documents généalogiques fournis par Launay sont des faux. [Galesloot, p. 83]. Manuscrit : « mémoire des exécutions faites à Tournay depuis l'an 1308 », f° 116 [1687], cité par Galesloot, p. 99.

[k] ADN, 8 B 25.

[l] Ph. de GHELLINCK signale le sceau des jurés et échevins du Bruille à Tournai. J'ai pu voir dans une collection privée la matrice du sceau échevinal de Tournai, réalisée en laiton, d'une surprenante similitude avec l'original (en argent) !